

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LAURIS 84 360 LAURIS Mardi 27 septembre 2022 à 18h30, en Salle des mariages

ORDRE DU JOUR:

Délibérations:

- 1- Délibération portant élection d'un adjoint au maire
- 2- Délibération validant la révision des statuts du SMAVD
- 3- Délibération portant approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées Communauté d'Agglomération LMV
- 4- Délibération portant approbation de la convention d'adhésion au service commun LMV d'instruction des autorisations du droit des sols
- 5- Délibération validant l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 et le Règlement budgétaire et financier de la commune
- 6- Budget Primitif 2022- Subventions aux associations (Les pétanqueurs de Lauris et le Tennis Club)
- 7- Budget Primitif 2022 Décision modificative n°1

Questions diverses

Membres présents :

Le Maire : ROUSSET André

Les Adjoints : VANNEYRE Serge, FAURE Cécile, LION Christine, SEBBAH Didier, DOUX Laurent, DERNIS Thierry, CHARMASSON Florence

Les Conseillers Municipaux: JUILLARD Lisa, VIGNUALES Francine, LE DU Daniel, LARRIVE Gérard, RIBERI-PACHECO Gisèle, ROBINAUD Alain, MAURIN Mireille, BONNEVILLE Christine, DESPLATS Gwenola, PHELIPPON Charlotte, THEVES Marine, COLOMBO Dominique, ESCOFFIER Jade.

<u>Procurations</u>: MOULIN Patrick à LION Christine, MARIANI-RENOUX Séverine à CHARMASSON Florence, PORTE Roger à VANNEYRE Serge, FERNANDEZ Blaise à ROUSSET André, LAMBERT Gaelle à COLOMBO Dominique, BOUAT Dominique à ESCOFFIER Jade

Approbation du Compte-Rendu de réunion du Conseil Municipal : Séance du 02/06/2022

Adopté à l'unanimité

Décisions du Maire :

Prises suivant article 2122-22 (4°) du Code Général des Collectivités Territoriales

DM 2022 04 22 01	ATELIER ESPANDI	Mission de maitrise d'œuvre pour le programme de végétalisation de la cour d'école – 18 960€ TTC
DM 2022 09 14 02	BET CERRETTI	Mission de maitrise d'œuvre pour l'aménagement du parking du pigeonnier – 11 550€ TTC
DM 2022 09 14 01	BET CERRETTI	Mission de maitrise d'œuvre pour Les travaux de voirie du lotissement les Faridoux − 6 270€ TTC
DM 2022 09 14 03	Sarl AJ FLUIDES	Mission de maitrise d'œuvre pour le remplacement des chaudières de l'école élémentaire – 20 400€ TTC

Délibérations:

1- Délibération portant élection d'un adjoint au maire

Rapporteur: André ROUSSET

Par courrier en date du 16 juin 2022, **Mme MARIANI Severine** a informé M le Maire et M le Préfet de sa décision de démissionner de son poste d'adjoint au maire. Afin de procéder au remplacement de son poste d'adjoint, il convient de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Le conseil Municipal a procédé à l'élection d'un nouvel adjoint à <u>bulletin secret</u> :

Florence CHARMASSON : 20 pour – 7 contre

Mme Florence CHARMASSON a été élu adjoint au maire par 20 voix.

Le nouveau tableau du Conseil Municipal est donc approuvé

2- Délibération validant la révision des statuts du SMAVD

Rapporteur: André ROUSSET

Par délibération en date du 16 juin 2022, le Comité Syndical du SMAVD a approuvé la modification de ses statuts visant à faciliter le portage de développement d'énergies renouvelables sur les domaines sous gestion du syndicat.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la modification des statuts du SMAVD.

Adopté à l'unanimité

3- <u>Délibération portant approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges</u> Transférées – Communauté d'Agglomération LMV

Rapporteur: Christine LION

Codifié à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'objectif unique de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation du montant des charges et recettes transférées à l'établissement public de coopération intercommunale.

Organe important en termes de neutralité financière, la commission se réunit à chaque transfert de charges, que celui-ci ait pour origine une extension de périmètre ou un transfert de compétences.

La CLECT de la Communauté d'Agglomération LMV s'est réuni pour les deux points suivants :

1/ Compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) : Montants définitifs des charges transférées à retenir sur l'Attribution de Compensation (AC) des communes au titre des années 2020 et 2021.

Pour le calcul des charges de fonctionnement à retenir sur les AC, les membres de la CLETC ont souhaité en majorité que soient établies pour 2020 et 2021, des conventions de prestation de service permettant aux communes membres d'assurer, pour le compte de LMV, la gestion des eaux pluviales urbaines, et de valoriser le travail d'entretien de leurs personnels polyvalents, non transférés à LMV.

Ces conventions, une fois valorisées financièrement, devaient se traduire par une facturation, à la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, des coûts réellement supportés sur ces années par les communes. Pour les communes qui n'ont pas été en mesure d'établir cette valorisation, un montant forfaitaire, correspondant à un passage d'entretien annuel, et estimé sur la base des prix du marché d'entretien du réseau pluvial de la commune de Cavaillon, a été retenu pour la facturation annuelle à LMV.

Les membres de la CLETC du 24 mai 2022 ont donc entériné définitivement le montant des charges GEPU 2020 et GEPU 2021 facturés à LMV. Les éventuels écarts constatés entre ces montants facturés et les charges retenues provisoirement sur les AC définitives 2020 et 2021 feront l'objet d'une rectification (prélèvement supplémentaire ou restitution) sur le montant des AC définitives 2022.

A partir de 2022, et conformément au souhait des membres du Bureau communautaire du 17 juin, une convention de délégation de service public, prévue par l'article 14 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relatif à l'engagement dans la

vie locale et à la proximité de l'action publique, remplace la convention de prestation de service signée pour les années 2020 et 2021.

2/ Service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols.

Les membres de la CLETC du 24 mars 2021 ont émis un avis favorable à la retenue du coût du service commun ADS sur les Attributions de Compensation (AC) des communes concernées à compter de l'année 2021.

Le montant retenu sur l'AC définitive 2021 et qui a servi au calcul des AC provisoires 2022 était le coût prévisionnel du service déterminé au budget primitif 2021 de LMV. Une régularisation avec le coût réel du service constaté en 2021 devait intervenir sur l'AC 2022, après nouvelle saisine des membres de la CLETC.

La CLETC du 24 mai 2022 a donc entériné définitivement le coût 2021 du service commun.

Le rapport définitif de la CLETC, transmis à chaque commune membre, doit faire l'objet, dans un délai de trois mois, d'une présentation en conseil municipal suivie d'une adoption par délibérations concordantes à la majorité qualifiée.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le rapport de la CLECT, rapport joint à la présente note de synthèse.

Adopté à l'unanimité

4- <u>Délibération portant approbation de la convention d'adhésion au service commun LMV d'instruction des autorisations du droit des sols</u>

Rapporteur: André ROUSSET

Le pôle mutualisé d'instruction du droit des sols de la Communauté d'Agglomération LMV est opérationnel depuis le 1er juin 2015.

Ce service instruit actuellement les autorisations d'urbanisme pour le compte de 11 communes membres, dont la commune de Lauris. Les modalités pratiques de ce partenariat sont retranscrites à travers une convention qui nécessite aujourd'hui un renouvellement en lien avec l'évolution de la loi.

La dématérialisation de l'instruction du droit des sols impose en effet que les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3500 habitants disposent, avec leur centre instructeur, d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1er janvier 2022.

Cette obligation s'inscrit dans les ambitions de transformation numérique de nos administrations visant à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique.

A cet effet, la téléprocédure sera mutualisée au travers du service en charge de l'instruction des actes d'urbanisme de LMV.

De plus, les moyens humains et matériels ont également évolué en lien avec l'augmentation du nombre d'autorisations d'urbanisme à instruire mais aussi principalement en rapport avec l'évolution très technique et juridique du processus de l'instruction (évolutions des contraintes environnementales et de risques à intégrer).

L'évolution de l'ensemble de ces paramètres nécessite donc la mise à jour de la convention d'adhésion de la commune au service commun de LMV.

A compter du 1er janvier 2022 une nouvelle convention viendra remplacer celle-ci afin de prendre en compte l'obligation de dématérialiser des autorisations d'urbanisme (changement de matériel informatique, nouvelles dispositions d'occupation des locaux, etc.). Cette nouvelle convention est renouvelée pour la période 2021/2024

Adopté à l'unanimité

5- <u>Délibération validant l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023</u> et le Règlement budgétaire et financier de la commune

Rapporteur: Christine LION

En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée selon le mode de vote qui n'a pas été retenu.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. C'est notamment le cas en termes de gestion pluriannuelle des crédits avec, en fonctionnement, la création plus étendue des autorisations d'engagement mais également, à chaque étape de décision, le vote des autorisations en lecture directe au sein des documents budgétaires. Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal, à compter du 1er janvier 2023.

Il est également demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le Règlement Budgétaire et Financier de la commune. Ce Règlement décrit les procédures financières de la collectivité, créer un référentiel commun entre les services de la collectivité et rappelle les règles comptables et financières à suivre.

Adopté à l'unanimité

6- Budget Primitif 2022- Subventions aux associations (Les pétanqueurs de Lauris et le Tennis Club)

Rapporteur: André ROUSSET

Suite à la délibération du 5 avril 2022 relatif aux subventions aux associations dans le cadre du vote du budget primitif 2022, Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le versement de deux subventions complémentaires à deux associations :

Tennis Club et Les pétanqueurs de Lauris

a) Vote subvention Les Pétanqueurs de Lauris :

Adopté à la majorité : 21 pour - 1 contre - 5 abstentions

b) Vote subvention Tennis club:

Adopté à l'unanimité

7- Budget Primitif 2022 - Décision modificative n°1

Rapporteur: Christine LION

Dans le cadre de la clôture de l'exercice budgétaire 2022, il convient de prévoir des ajustements de crédits pour les opérations d'ordre du chapitre 014 en dépenses de fonctionnement (FNGIR et Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales), et du chapitre 042.

Il convient également d'ajuster les crédits sur le chapitre 011, dépenses à caractère général.

Ces ajustements de crédits n'impactent pas l'équilibre général du budget.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses:

• M le Maire présente les points suivants :

1/ Travaux de la 3ème tranche de la digue : le déboisement et le débroussaillage des emprises de la digue débuteront le 10 octobre 2022 pour une durée de trois à quatre semaines. L'entreprise Rieu de Carpentras est en charge de ces travaux. Cette étape sera suivie pendant l'hiver des travaux d'Enedis et Orange pour le déplacement et la mise en sous terrain des réseaux électriques et téléphoniques. Les travaux de la digue débuteront quant à eux à l'automne 2023, le déroulement du chantier sera exposé lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

2/ Dossier relatif à la loi SRU : Le 5 octobre 2022, Mme la Sous-Préfète a convié M le Maire à une réunion relative à l'application du dispositif SRU sur notre commune, réunion où seront présents les services de la DDT et de la DGFIP.

Au sujet de ce dossier, M le Maire a déjà rencontré plusieurs sénateurs et a été contacté par des élus des communes de Carry le Rouet, de Mimet et d'Eguilles.

M le Maire confirme enfin les termes de l'article du journal « La Provence » annonçant sa prochaine course à pied jusqu'à la sous-préfecture d'Apt, suivie d'une grève de la faim afin de faire réagir les services de l'Etat sur les conséquences de la loi SRU sur la commune. Le départ est prévu le samedi 15 octobre à 10h00 Place de la Mairie.

3/ M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va représenter les maires de France au sein du Conseil National d'Evaluation de l'Ecole, une réunion est programmée sur Paris le mercredi 28 septembre 2022. Ce Conseil National va travailler sur l'évaluation des acquis des élèves, et présenter les comités techniques d'évaluation. En termes de perspectives, ce conseil contribuera au débat public et au programme de travaux pour les années à venir.

4/ M le Maire informe le Conseil Municipal que la commune participera à l'inauguration de « La Sarrazine » de la Fondation Anne et Robert Bloch le samedi 1^{er} octobre 2022. M le Maire demandera à cette occasion qu'une exposition systématique soit programmée lors de chaque résidence d'artiste.

5/ M le Maire informe le Conseil Municipal qu'un café citoyen se tiendra le samedi 8 octobre 2022 afin de présenter la Cité Vivante de l'Alimentation.

• M Patrick MOULIN, conseiller municipal délégué à la communication et au numérique expose les actions dans le domaine de la communication/information :

Les publications : Le guide écocitoyen, la lettre de la transition, l'agenda, les vœux ;

Le site internet : près de 200 000 pages lues en un an et près de 40 000 visites du site sur l'année plusieurs blogs d'informations : agenda des manifestations, dernières actualités, info du CCAS, revue de presse institutionnel : CM, finances, urbanisme, CCAS, écoles, commerces, artisans et associations, promotion de Lauris : parcours découverte (plus de 1500 vues) ;

Panneau Pocket près de 600 abonnés, 200 panneaux/an, 55 000 panneaux lus en un an ;

La page Facebook plus de 800 abonnés à la page ;

Relation avec la presse : nombreux articles dans La Provence ;

Participation à la préparation et réalisations des cafés citoyens : transition écologique, la circulation dans le village ancien ;

Participation à des commissions extra-municipales : Roquefraîche, Temps long, conseils ainés, jeunes ; Participation à des manifestations : semaines du développement durable, festival des couleurs, fête votive, des conférences d'été, affouage ;

Gestion des relations avec le CCFF : diner annuel, gestion des équipements.

Mme Christine Lion fait un point général sur les finances :

Après un exercice 2020 compliqué, la commune a engagé une politique de rigueur budgétaire dès 2021. Aussi cette année les engagements de dépenses de fonctionnement sont arrêtés depuis le début du mois. Seules les dépenses urgentes seront effectuées, en dehors de celles déjà engagées du restaurant scolaire, électricité et paye du personnel, comme par exemple une réparation sur un véhicule ou engin.

En attendant le commune a mené des actions pour l'amélioration et le bienêtre de nos petits laurisiens, en autre, avec la climatisation du dortoir de la maternelle, l'étude en cours sur le changement de mode de chauffage de l'école M LARRIVE vous en parlera, de la végétalisation de la cour, ainsi que dans une autre rubrique, l'étude du parking du Pigeonnier, la campagne de rebouchage et les travaux de voirie. M DERNIS vous en parlera.

• M Serge Vanneyre présente les points suivants :

1/ Dossier PLU : le PADD étant finalisé, un travail sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation est en cours sur trois sites (terrain face au parking des Régales, terrain quartier Saint Jean ancienne Route de Puget, terrain chemin de Piecaud). Cette mission sur les OAP est réalisée avec les services du PNRL dans le cadre d'une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage. Ce travail sera présenté au service de l'ABF, une réunion de la Commission Urbanisme sera programmée par la suite. Le calendrier de travail sur ce dossier permet d'envisager un arrêt du dossier PLU en fin d'année pour une enquête publique avant approbation en Février/Mars 2023.

2/ Révision de la charte du PNRL : la révision de la charte est en cours depuis 3 ans, avec un travail sur 4 axes : protéger les paysages, développer et aménager le territoire avec exigence, contribuer au développement économique et social en synergie avec l'environnement, assurer l'accueil, l'éducation et la sensibilisation au problème environnementaux. Durant cette phase de révision, les services du PNRL travaille avec tous les partenaires institutionnels du territoire, la nouvelle charte sera opérationnelle en 2025.

3/ A l'issue du café citoyen sur le Vieux Village et les problématiques de circulation, les premières demandes de devis sont en cours pour la signalétique : interdiction camping-car et caravanes dans le Vieux Village, zone 20 prioritaire aux piétons, signalisation des parkings

4/ Une étude est en cours pour la réhabilitation des logements Rue Fourment : l'objectif de cette étude de faisabilité est de passer de 6 à 15 logements. Des contacts ont été pris avec un porteur de projet, ce projet nécessitant le préalable obligatoire du relogement des habitants actuels de ces logements.

• M Didier SEBBAH présente à son tour les points suivants :

Dans le cadre de la problématique de la loi SRU, deux axes de travail ont été mis en place :

En ce qui concerne le logement dans le diffus, une commission de travail du CCAS a été mise en place, avec l'objectif de travailler sur la réhabilitation des logements vacants en les transformant en logements sociaux notamment. Une réunion d'information sur les aides de l'Etat pour la réhabilitation de ces logements sera programmée.

En ce qui concerne le logement collectif, de nombreuses réunions ont été organisées avec les bailleurs sociaux, pour la réhabilitation des logements rue Fourment notamment.

M Sebbah informe le conseil municipal qu'un exercice zonal est mis en place par les services de la Préfecture pour la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde et analyser les capacités de réaction des communes en cas de catastrophe naturelle.

M Thierry DERNIS présente les travaux en cours :

Les travaux de végétalisation de la cour de l'école primaire (travaux subventionnés par l'Agence de l'eau) seront programmés en deux phases, en 2023 et en 2024. Durant l'année 2022, les travaux d'étude et de

programmation des travaux ont été réalisés. Le projet est présenté aux membres du Conseil Municipal, projet suscitant des débats sur l'abattage du grand pin existant dans la cour de l'école.

Deux études de maitrise d'œuvre sont en cours : étude pour les travaux sur le parking du pigeonnier (travaux programmés en 2023) et étude pour les travaux de voirie Rue Georges Bizet et Charles Gounot (travaux programmés fin 2022/début 2023)

Une campagne de rebouchage des trous avec de l'enrobé à chaud a été effectué au printemps 2022, une nouvelle campagne sera programmée au plus tôt.

Le programme de remplacement des mats d'éclairage du stade de football sont prévus en 2023 par le SEV 84. La commune a également effectué les travaux de clôture du terrain de football afin de permettre le classement du terrain par le District 84 et les travaux de rénovation de la pompe du forage du stade.

Le SEV 84 a effectué pour la commune un nouveau diagnostic d'éclairage public, la commune a présenté à cette occasion ses besoins en borne de recharge électrique pour les véhicules dans le cadre de la réalisation du Schéma directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques sur le territoire du Vaucluse.

• Mme Cécile FAURE présente les points suivants :

Un café citoyen est programmé le samedi 8 octobre 2022 pour la présentation du programme de la Cité Vivante de l'Alimentation. Dans le même thème, une réunion est programmée le mercredi 12 octobre 2022 avec l'ensemble des élus du territoire pour les associer au projet de Cité Vivante de l'Alimentation avec la dynamique du Parc Naturel Régional du Luberon. A l'issue de cette réunion, un repas sera partagé afin de faire connaître le fonctionnement et la dynamique du restaurant scolaire.

La commune a rencontré de nombreux porteurs de projets pour une installation d'activité dans le rez-dechaussée du château. L'analyse de deux dossiers est en cours : un dossier concerne un projet de restaurant avec atelier de cuisine et épicerie, un autre dossier concerne un projet de lieu culturel avec café-théâtre et salle d'exposition. Le Conseil Municipal sera informé du choix effectué entre ces deux projets.

M Gérard LARRIVE présente à son tour les points suivants :

M LARRIVE précise que la commune est présente sur l'ensemble des lieux de commémoration et remercie M Pélissier, Président de l'association des anciens combattants, pour son implication sur l'ensemble de ces commémorations. La commune a également participé à l'opération colis pour les soldats de l'opération Sentinelle.

En ce qui concerne la transition écologique, la commune a édité le guide de l'Eco Citoyen, guide distribué à la population. La commune a également débuté une démarche : LAURIS EN TRANSISITON, avec la mise en place de la Commission Extra-Municipale sur le temps long. M LARRIVE regrette que les élus d'opposition ne siègent pas à cette commission, mais le travail se poursuit avec l'accompagnement du PACTE sur cette démarche.

• M LARRIVE fait un point sur les questions d'énergie :

1/ en ce qui concerne le chauffage de l'école primaire, les deux chaudières étant vétuste, la commune s'oriente sur un système de Pompe à Chaleur réversible alimenté en électricité. Le bureau d'études en charge de ce projet, AJ Fluides, prépare le dossier d'appel d'offres afin de dépose le dossier de demande de subvention. Les travaux se dérouleront selon le planning suivant : une chaudière en 2023 et une chaudière en 2024.

2/ en ce qui concerne les énergies renouvelables (EnR), il est souhaitable de simplifier les procédures pour le développement de ces énergies. Un appel à manifestation d'intérêt sera réalisé afin de lancer une « communauté d'énergie renouvelable », la Vaucluse étant un des départements les plus ensoleillés, il est primordial de développer l'électricité solaire. La pose de panneaux solaires sur les bâtiments communaux permettra de produire de l'électricité pour l'ensemble de nos services et pour els Laurisiens (exemple de la communauté d'énergie de la commune de Calas).

A cette démarche s'ajoute le travail dans le cadre du décret tertiaire prévoyant une réduction des la consommation des bâtiments communaux de 40% à l'horizon 2030.

Dans le cadre du projet d'installation de panneaux photovoltaïque sur les terrains de sport, une phase de concertation va débuter avec les riverains du projet.

M LARRIVE précise enfin que le SEV 84 réalise un Schéma directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques sur le territoire du Vaucluse : la commune a souhaité positionner trois lieux pour ces bornes → Parking des Régales- Parking du pigeonnier − Cour du Foyer Rural.

• M LARRIVE fait enfin un point sur le sujet de la Biodiversité :

Une conférence a été programmée sur le thème de la biodiversité le jeudi 29 septembre, en collaboration avec les techniciens Natura 2000 du PNRL.

L'atlas de la biodiversité communale est en cours de réalisation.

Le projet « d'aire éducative terrestre » sur le site du Grand Jardin est en cours de réalisation, ce projet ayant pour objectif de mettre à disposition d'une classe de CM2 cet espace naturel afin d'en assurer une gestion écologique. Les dossiers de demande de subvention sont en cours.

Mme Francine VIGNUALES précise :

Le CCAS va organiser à nouveau le voyage des séniors en 2023.

Le repas de Noël des séniors est programmé pour le 13 décembre prochain.

• M Laurent DOUX présente les points suivants :

La rentrée scolaire s'est bien déroulée : 169 élèves en maternelle répartis sur 6 classes et 231 élèves en primaire répartis en 10 classes. Le restaurant scolaire accueille en moyenne 300 repas par jour, à ce jour, il n'est pas prévu d'augmentation du prix du repas.

Le Conseil Municipal des Jeunes est en cours de finalisation : le Règlement Intérieur a été validé, une communication aux élèves de 9 à 16 ans est programmée, des réunions de travail sont programmées avec la Maison des Jeunes, les élections du CMJ sont prévus en décembre 2022.

M Laurent Doux rappelle par ailleurs que le marché du 8 aout dernier (dernier jour de la Fête votive) a été annulé par la commune compte tenu des contraintes de services. Un marché a été organisé ce même jour par une association dans le Vieux Village. La manifestation du 8 août n'était donc pas une manifestation <u>municipale</u>.

• M le Maire présente les guestions de Mme Jade Escoffier :

*Au sujet de l'abri bus, vous nous aviez déclaré que le nettoyage avait été fait en date du 2 juin 2022, il n'en est rien. Quand allez-vous mettre en œuvre ce nettoyage ?

M le Maire précise que le nettoyage au karcher n'est pas réalisable et la peinture nécessaire à la rénovation de l'abri bus sera fournie à M ROMAN.

*Pour l'entretien des abords des voiries, du cimetière, les remontées sont toujours d'actualité et le nettoyage n'a pas été fait de l'été ?

Les travaux d'entretien des voiries et cimetières sont en cours.

*La fuite d'eau qui se situe à l'angle de la rue Joseph Garnier et Saint Marc n'est toujours pas réparée, en ces temps de restriction, ne vous apparaît-il pas prioritaire de pallier aux fuites d'eau ?

Une nouvelle entreprise va être sollicitée pour réactualiser les devis demandés.

*Éclairage public : depuis des mois, les Laurisiens du vieux village, ceux qui rentrent la nuit et particulièrement les femmes seules, les personnes âgées se plaignent et publient sur les réseaux sociaux l'absence d'éclairage public par intermittence. En effet, les soirs et de manière régulière, on aperçoit des faisceaux de lampes électriques. Quand comptez-vous réparer définitivement ce problème ?

L'entreprise en charge de la maintenance du réseau d'éclairage public procède régulièrement aux réparations sur le réseau, une panne signalée déclenche automatiquement une intervention sur site.

*Marché du 8 Août 2022 : je vous ai sollicité pour vous demander quelques précisions concernant le marché du 8 Août qui s'est tenu devant le Dojo, à savoir qui avait organisé et pourquoi certains forains réguliers en avaient été exclus. Votre réponse par le biais de Mr Doux mentionne une association organisatrice, pourriez-vous nous dire laquelle ?

Vous réfutez l'exclusion de certains forains, pouvez-vous nous le confirmer ? Ma demande par mail du 19 Septembre n'ayant eu aucune réponse

M Laurent Doux a déjà apporté des précisions à ce sujet : l'association **Fab'Art** était l'association organisatrice de cette manifestation.

*A-t-on des nouvelles de l'affaire de l'école des Aires ?

Le communique des services de l'ARS sur cette question a été transmis à l'ensemble des parents dès le mois de juin dernier

*Concernant la place du marché : Je vous ai envoyé une demande de précisions concernant le stationnement sur cette place. Pouvez-vous clarifier l'autorisation de s'y garer ou pas ? Il y a des bornes à l'entrée, est-ce qu'elles fonctionnent ? Si non pourquoi ? Qui possède les bips de contrôle d'entrée ?

M le Maire précise que le stationnement est strictement interdit sur la place de la Mairie. Des devis sont en cours de réalisation pour le changement des bornes défectueuses.

*Concernant la police municipale, les Laurisiens s'inquiètent. M BARTHELEMY étant parti, allez-vous recruter un autre agent ? L'insécurité augmente, quelles solutions apportez-vous à ce problème ?

Un recrutement est en cours pour les services de la police Municipale afin de remplacer M BARTHELEMY qui sera à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2023.

• M le Maire présente les questions de Mme Dominique Colombo:

*Pourrait-on savoir qui est ou sera le 1 er adjoint ou la 1 ère adjointe à ce jour ?

A l'issue de la nouvelle élection d'adjoint au maire de ce conseil municipal, M Serge Vanneyre est le 1^{er} adjoint au maire.

*Nous souhaitons parler de la communication de la municipalité (avoir plus d'informations et de transparence sur les projets et les actions mises en place au profit des citoyens).

La réponse a été apportée plus haut par M Patrick Moulin.

*Questions au sujet de la tranquillité publique : Avenue des Mességuières est toujours très bruyante la nuit, des fêtes avec musique forte, feu d'artifice, projecteurs allumés, bruits de scooters les riverains sont excédés. Quelles mesures concrètes allez-vous vous mettre en place pour mettre fin à ces incivilités ?

Les services de la Gendarmerie sont informés de cette situation et effectuent des patrouilles régulières dans le secteur.

*Une offre de garde champêtre est vacante sur le site emploi collectivité. Avez-vous reçu des candidatures ?

Une offre d'emploi pour un poste de garde champêtre est en cours, la commune a déjà reçu plusieurs candidatures.

*Êtes-vous vous au courant du problème des nuisances sonores et visuelles créés par le café villageois ? Les citoyens riverains attendent des réponses aux lettres qui vous ont adressées.

M le Maire précise être au courant de ce dossier, plusieurs rendez-vous et réunions ont été organisés à ce sujet.

Une médiation est nécessaire sur ces questions de nuisances sonores.

*Quelle est votre organisation pendant l'absence de police municipale ?

En l'absence de police Municipale, les services de la Gendarmerie prennent le relais sur toutes les questions relatives à la sécurité et à l'ordre public.

*Pouvez-vous nous dire si la commune est OUI ou NON en difficultés à tel point qu'elle risque d'être mise sous tutelle ?

La commune n'est pas sous tutelle des services de l'Etat.

*Encore une fois la question sur la vidéo surveillance fait partie des nombreuses questions des citoyens, pouvez-vous informer la population à ce sujet ?

A ce jour, pas de mise en service de nouvelles caméras de vidéosurveillance.

La réunion du conseil municipal est levée à 21h00

Secrétaire de séance : M SEBBAH Didier

M le Maire: Mr ROUS SET

